Le plein de nouveautés!

Nouvelle structure dit nouveau logo mais aussi réactualisation du site internet, création de supports d'information et surtout une nouvelle adresse :

SMABGA
23 Avenue de Lorraine -
87290 CHATEAUPONSAC
Tél : 05 55 76 20 18
smabga@sfr.fr

Le site internet est accessible à l'adresse suivante : **www.smabga.fr**
Vous y trouverez des informations sur la structure, son territoire, ses actions mais aussi toutes les actualités les plus récentes et des documents d'information (propriétaires riverains, explotants forestiers et agricoles...).

Une plaquette de présentation du SMABGA ainsi qu'un dépliant d'information sur les ouvrages hydrauliques sont maintenant disponibles dans nos locaux et prochainement dans les mairies et communautés de communes (CC). Il s'agit du premier volet d'une série de supports multithématiques d'information et de sensibilisation sur les milieux aquatiques et humides.

Vos Délégués

Azat le Ris	BREGEAUD Louis
Bellac	COURTY Nathalien
La Bazeuge	GRANDVAL Bernard
Berneuil	CHALIVAT Gérard
Blanzac	IMBERT Laurent
Bussière Poitevine	SUZE Claude
La Croix sur Gartempe	LOUSTANAU Jean-François
Darnac	LONDEIX Colette
Dinsac	LACHAUME Christine
Le Dorat	MARTIN Bernard
Oradour St Genest	MILCENT Gilbert
Peyrat de Bellac	TONDUSSON Jean-Guy
St Bonnet de Bellac	NORMAND Alain
St Junien les Combes	DAMAR Charles
St Ouen sur Gartempe	FIOUX Alain
St Sornin la Marche	AMY Dominique
Tersannes	M.Le Maire
Thiat	GEAI Frédéric
Verneuil Moustiers	DUVIVIER Dominique
	BOURDET Jean-Pierre
	GALLY Bruno
CC Aurence Glane Développement	KAY Françis
	DONY Corinne
	PRADAUD Jean-Claude
	DELMONT Françis
	BREUILLAUD René
	GAUGRY Michel
	ROUSSEAU Michel
	LEMARGUE Jacqueline
	BOUX Michel
	DAUNY Jean-Charles
	ROC Daniel
CC Brame Benaize	JARRY Jean-Bernard
	DESTOURS Michel
	PERICHET Daniel
	BERGER Odile
	MARJAULT Daniel
	FAURE Pascal
	VALLAUD Jacques
	DARDANT Pierre
	GUILLOIS Eric
	MATHIEU-MARTIN Chantal
	LENOIR Franck
	SENECAL Chantal
CC Gartempe St Pardoux	FAURE Bernard
	DU PUYTISON Claire
	BERGER Kévin
	BACHELIER Michel
	BERTRAND Jean-Michel
	RIGAUD Jean
	VALLIN Pierre
	CHARLIER Pascal
	LAURENT Georges
CC Porte d'Occitanie	BOISRAMIER Michel
	FAYOL Bernard
	JOUANNETAUD Gisèle
	CALVES Michel

N°1 / Mars 2015

Bulletin d'information
SMA du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents

Sommaire

Edito p1

Actualité
Un nouveau Bureau p1

Zoom sur...
Les contrats p2

Dossiers
Le CTMA Asse Benaize Salleron p2
Le Contrat de Rivière Gartempe p3

Les Brèves
Le Plein de nouveautés! p4
Vos délégués p4

Edito

La réforme territoriale de 2012 a entraîné la fusion des deux syndicats de rivières du nord Haute-Vienne, le SIABG et le SIAABBSA. C'est sous le nom de SMABGA que le nouveau syndicat est né au 1er Janvier 2013. Il regoupe actuellement 57 communes, pour près de 40 000 habitants, et plus de 2000 km de rivières. S'il est grand par sa taille (1/4 du département), il n'en demeure pas moins pauvre par ses ressources.

Le rôle du syndicat est essentiel quant à la gestion de nos cours d'eau. En effet, il nous faut mettre en œuvre la politique européenne et les différentes lois et décrets qui en découlent, et ce, en liaison avec nos multiples partenaires (Agence de l'eau, conseil régional, conseil départemental, chambre d'agriculture...). Le Contrat de Rivière Gartempe signé par le SIABG en 2011, pour une durée de 5 ans, en est l'application.

En 2014, un avenant permet le rattachement du bassin de la Brame, nouvellement intégré au SMABGA. L'agrandissement du syndicat permet aussi la mise en projet d'un Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) et l'embauche d'une technicienne. Ce nouveau contrat sera mis en œuvre à l'issu des différentes études s'y rapportant.

Nos ambitions sont nombreuses car la qualité de nos rivières et ruisseaux reste préoccupante. Dans de nombreux domaines, il faut poursuivre les différents travaux qui ont été mis en œuvre depuis une décennie. Cela passe nécessairement par une meilleure concertation entre acteurs locaux: élus, riverains, agriculteurs, etc., et par un travail d'information et de sensibilisation du public.

C'est dans cet état d'esprit que notre nouveau conseil syndical et nos techniciens travaillent à l'amélioration de la qualité des eaux de nos rivières.

Ce 1er bulletin d'information du SMABGA est l'occasion de vous présenter certaines actions .

Claude SUZE
Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents

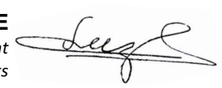

Actualité

Suite aux élections municipales de Mars 2014, le comité syndical désigné par les collectivités adhérentes, 19 communes et 4 communautés de communes, s'est réuni le 14 Mai 2014 à Droux.

Après une présentation du syndicat et de ses compétences par le Président sortant, le comité syndical a procédé à l'élection du Président puis a validé la composition du Bureau, avant d'en élire les membres : 7 vice-présidents (principaux bassins versants), 1 secrétaire et 1 secrétaire adjoint.

M.Claude Suze a ainsi été reconduit dans ses fonctions de Président du SMABGA.

GEAI Frédéric
Vice-Président Brame

BERGER Kévin
Vice-Président
Semme

BOURDET Jean-Pierre
Vice-Président
Vincou

LAURENT Georges
Vice-Président
Gartempe amont

SUZE Claude
Président du SMABGA

FIOUX Alain
Vice-Président
Gartempe aval

BERGER Odile
Vice-Présidente
Asse Benaize Salleron

BERTRAND Jean-Michel
Vice-Président
Ardour Couze

MATHIEU-MARTIN Chantal
Secrétaire

PAJOT Maurice
Secrétaire adjoint

ZOOM SUR...

Les Contrats "eau"

Les structures compétentes pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques établissent leurs actions à travers des contrats de rivière, de bassin ou territoriaux.

Il s'agit d'engagements contractuels entre financeurs et porteurs de projet pour mettre en place des opérations territoriales de réduction des sources de pollution et de dégradation physique des milieux aquatiques.

Un contrat est donc un **outil d'application à l'échelle locale afin de répondre à la Directive Cadre Européenne**. Il s'articule autour d'un programme d'intervention multithématique sur 5 ans qui prend en compte toutes les sources de dégradation de la qualité des eaux (dégradations morphologiques, pollutions diffuses, obstacles à la continuité écologique...).

Composé d'un échéancier de réalisation et d'un plan de financement, ce document contractuel est élaboré et adopté par un comité de pilotage (Copil), rassemblant de multiples acteurs représentatifs des enjeux du territoire.

La mise en oeuvre se décompose en 3 parties distinctes :

La phase d'élaboration

Une étude diagnostic est lancée pour identifier les enjeux et sources d'altération sur le territoire. Suite à cela, les acteurs du secteur sont mobilisés afin d'élaborer un programme d'action.

La phase contrat

Les différents maîtres d'ouvrages et partenaires mettent en oeuvre les actions de gestion, de restauration, de préservation et de sensibilisation ainsi que le suivi qualité de l'eau, suivant l'échelonnement prévu au contrat.

La phase bilan

L'analyse des indicateurs de suivi et d'évaluation définis dès la phase d'étude permet d'estimer l'efficacité du contrat et d'en préparer un second s'il est justifié.

Les actions

Sur la multitude de contrats établis au niveau national, on retrouve des opérations d'intervention communes :

- Restauration des linéaires de cours d'eau : gestion des embâcles, restauration et entretien de la ripisylve, aménagement des abreuvoirs, mise en défends des berges, aménagement de franchissements...
- Suivis des diagnostics d'exploitations agricoles et contractualisation des MAE*;
- Etude et intervention sur les obstacles à la continuité écologique (buse, pont, seuil, barrage...);
- Préservation, restauration et entretien des zones humides;
- Suivi et analyse de la qualité de l'eau;
- Actions d'information et de sensibilisation du grand public, des usagers et des élus.

LES DOSSIERS

Contrat Territorial Milieux Aquatiques ASSE, BENAIZE & SALLERON

Le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) concerne les bassins versants de l'Asse, la Benaize, le Narablon et le Salleron en Limousin. Il fait suite à la fusion des 2 syndicats et a pour but de répondre aux enjeux multiples du territoire ainsi qu'aux attentes des élus et acteurs locaux.

La phase d'élaboration a débuté dès 2013 avec le recrutement d'une technicienne/animatrice au 1er Août 2013 et la validation du pré-diagnostic du SMABGA et de son cahier des charges pour l'étude préalable par les membres du Copil**. Le marché public associé a été lancé en Décembre 2013.

Au 1er trimestre 2014, **le bureau d'études SCE a été engagé pour réaliser l'étude préalable au CTMA** sur l'ensemble des bassins versants présents en Limousin (17 communes, 420km²). Elle comprend l'état des lieux et le diagnostic des cours d'eau (cours principal et premiers affluents), la définition des enjeux et objectifs de gestion sur le territoire en vue d'une programmation de travaux sur 5 ans.

Les prospections sur le terrain se sont déroulées de Août à Octobre sur 207 km de cours d'eau (cf. carte) et une première restitution du diagnostic a eu lieu lors d'un Copil en Décembre dernier.

En parallèle, **la Chambre d'agriculture de Haute-Vienne et le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin se sont positionnés pour porter respectivement le volet "Agricole" et le volet "Zones Humides/Biodiversité" du CTMA**. Suite à leurs propres diagnostics, ils proposeront un catalogue d'actions sur leur thématique respective, en coordination avec le SMABGA, pour l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel le plus réaliste, complet et cohérent possible.

LES DOSSIERS Suite...

Contrat de Rivière GARTEMPE (2011-2016)

Le Contrat de rivière Gartempe, signé en Novembre 2011, rentre dans sa quatrième année active.

Concernant **le volet ripisylve**, au cours de l'année 2014, le SMABGA a réalisé la fin de la restauration du ruisseau du Planteloup (St Sornin la marche), la restauration du ruisseau de la Planche St Bonnet (St Bonnet de Bellac) et du ruisseau des Sagnes (Le Buis) et démarré la restauration de la Bazine sur Roussac.

Pour **le volet agricole**, 5 points d'abreuvement (3 passages à gué et 2 captages de source) et environ 3 km de mise en défends des berges ont été réalisés sur le ruisseau du Planteloup.

En Septembre et Octobre derniers, une enquête publique et des réunions d'information ont eu lieu sur les bassins versants de la Brame et de la Bazine, territoire sur lequel porte un avenant au Contrat de rivière Gartempe. **L'arrêté Déclaration d'Intérêt Général a été signé en Décembre 2014 e**t le SMABGA pourra intervenir sur ces cours d'eau dès cette année. La restauration du ruisseau du Brunet et de la 1ère tranche de la Brame est d'ores et déjà prévue au programme 2015.

L'étude débutée au printemps 2014 sur 16 ouvrages de la Gartempe est en cours, le but est d'évaluer les différents scénarios possibles de rétablissement de la continuité écologique sur ces ouvrages hydrauliques. Une étude similaire est également portée sur le barrage de Pont à l'Age (Folles-Laurière). Une étude continuité est en cours de réalisation au Moulin de Lascoux sur la Brame.

Dans le cadre de ces missions, **le SMABGA apporte une aide technique et administrative aux propriétaires, exploitants ou collectivités qui le souhaitent.**

En 2014, de nombreuses demandes concernaient des dossiers de régularisation et d'aménagement d'étangs. Des travaux d'effacement d'un étang ont d'ailleurs eu lieu sur la commune de Darnac. **L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional du Limousin peuvent financer ces travaux jusqu'à 80%** du montant final (sous conditions, nous contacter pour plus d'informations).

** Les Mesures Agro-Environnementales (MAE) sont destinées à promouvoir les pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement via un soutien financier aux exploitations qui s'engagent à les mettre en œuvre pour une durée de 5 ans.*

*** Le comité de pilotage (Copil) est constitué à la fois des partenaires financiers (Agence de l'eau, Conseil Général, Conseil Régional...), institutionnels (ONEMA, DDT, DREAL...), techniques (Fédération départemental de la pêche 87, EPTB Vienne, CEN Limousin, Chambres d'agriculture...) et d'acteurs locaux (collectivités, associations de pêche...).*